

Commune de SAINT VICTOR

Séance du 12 octobre 2024

Le samedi douze octobre deux mil vingt-quatre à neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Présents : Alain MESBAH-SAVEL, Agnès ORÈVE, Sylvain BOSC, Fabienne FROMENTOUX, André VICTOURON, Bernard MINODIER, Patrick MARGAND, Catherine GAUTHIER.

Absent : Jessica MOTTIN pouvoir à Alain MESBAH-SAVEL ; Bernard MAGNOULOUX pouvoir à Patrick MARGAND ; Tanguy ANTRESSANGLE ; Jean-Marc COULAUD, Axel CABLÉ.

OBJET : *Vente d'un terrain lieudit Fanget complément*

Monsieur Patrick MARGAND est désigné secrétaire de séance.

Vu la délibération 2024-023 en date du 14 septembre 2024 autorisant la vente de 151 m² issus de la parcelle communale cadastrée YA n°246 (située chemin de Fanget) à Monsieur Mathieu FAY.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la limite physique entre la portion cédée et le parking du boulodrome n'est pas assez marquée pour distinguer précisément des régimes de domanialité différents de la parcelle communale.

Aussi, afin de sécuriser juridiquement la cession, il est nécessaire de déclasser du domaine public de la commune les 151 m² cédés à Mathieu FAY.

Il convient enfin de préciser que cette vente se fera par le biais d'un acte administratif.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise, le déclassement du domaine public communal de 151 m² issue de la parcelle cadastrée YA n°246.
- Précise que l'acte de cession sera établi en la forme administrative et rappelle que tous les frais liés à cette vente sont à la charge de Monsieur FAY.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire

Patrick MARGAND



Le Maire,

Alain MESBAH-SAVEL




Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 8

Absents : 5

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0